

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision 30 Mai 2021

Version 20.01

Section 1. Identification

Nom du produit : DEVGRD PRMR GREY 4160-6120

Code du produit : 00407037

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Usage grand-public, Applications professionnelles.

Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Non applicable.

Producteur : PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272

Numéro d'appel d'urgence : (412) 434-4515 (U.S.)
(514) 645-1320 (Canada)
SETIQ Interior de la República: 800-00-214-00 (Mexique)
SETIQ Ciudad de México: (55) 5559-1588 (Mexique)

Technical Phone Number : 888-977-4762

Rubrique 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : This material is considered hazardous by the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë est inconnue: 46 % (orale), 68.1 % (cutanée), 72.5 % (par inhalation)

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 2. Identification des dangers

This product contains TiO₂ which has been classified as a GHS Carcinogen Category 2 based on its IARC 2B classification. For many PPG products, TiO₂ is utilized as a raw material in a liquid coating formulation. In this case, the TiO₂ particles are bound in a matrix with no meaningful potential for human exposure to unbound particles of TiO₂ when the product is applied with a brush or roller. Sanding the coating surface or mist from spray applications may be harmful depending on the duration and level of exposure and require the use of appropriate personal protective equipment and/or engineering controls (see Section 8).

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs inflammables.
 Nocif par inhalation.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer le cancer.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système nerveux central (SNC))

Conseils de prudence

Prévention :

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention :

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Stockage :

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou au brouillard des applications par pulvérisation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 2. Identification des dangers

d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des vapeurs toxiques lorsque chauffé. ***TO BE TRANSLATED***

Danger non classé autrement : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange
Nom du produit : DEVGRD PRMR GREY 4160-6120

Nom des composants	%	Numéro CAS
talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	≥10 - ≤20	14807-96-6
wollastonite	≥10 - ≤20	13983-17-0
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	≥5.0 - ≤9.0	64742-95-6
heptane-2-one	≥5.0 - ≤8.8	110-43-0
1,2,4-triméthylbenzène	≥5.0 - ≤8.5	95-63-6
dioxyde de titane	≥1.0 - ≤5.0	13463-67-7
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	≤2.0	64742-88-7
quartz (SiO ₂) (<10 microns)	≥1.0 - ≤5.0	14808-60-7
oxyde de zinc	≤2.0	1314-13-2
éthylbenzène	<1.0	100-41-4
cumène	<1.0	98-82-8
butanone-oxime	<1.0	96-29-7

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Toute concentration rapportée sous forme d'un intervalle protège des informations confidentielles ou tient compte des variations entre lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Rubrique 4. Premiers secours

If ingestion, irritation, any type of overexposure or symptoms of overexposure occur during or persists after use of this product, contact a POISON CONTROL CENTER, EMERGENCY ROOM OR PHYSICIAN immediately; have Safety Data Sheet information available. Never give anything by mouth to an unconscious or convulsing person.

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 4. Premiers secours

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Précautions particulières** : Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur. If this material is part of a multiple component system, read the Safety Data Sheet(s) for the other component or components before blending as the resulting mixture may have the hazards of all of its parts.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 2 mg/m ³ 8 heures. Forme: Respirable OSHA PEL Z3 (États-Unis). TWA: 2 mg/m ³
wollastonite	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 1 mg/m ³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable Aucune.
solvant naphta aromatique léger (pétrole) heptane-2-one	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 233 mg/m ³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 465 mg/m ³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.
1,2,4-triméthylbenzène	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 123 mg/m ³ 8 heures. TWA: 25 ppm 8 heures.
dioxyde de titane	OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 15 mg/m ³ 8 heures. Forme: Poussière totale ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures.
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 400 ppm OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 400 mg/m ³ 8 heures.
quartz (SiO ₂) (<10 microns)	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 0.025 mg/m ³ 8 heures. Forme: Respirable OSHA PEL Z3 (États-Unis, 6/2016). TWA: 10 mg/m ³ / (%SiO ₂ +2) 8 heures. Forme: Respirable

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

oxyde de zinc	<p>TWA: 250 mppcf / (%SiO₂+5) 8 heures. Forme: Respirable OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 50 µg/m³ 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière totale ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire</p>
éthylbenzène	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 20 ppm 8 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 435 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 50 ppm 8 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). Absorbé par la peau. TWA: 245 mg/m³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures.</p>
cumène	<p>IPEL (-). TWA: 3 ppm STEL: 9 ppm</p>
butanone-oxime	

Légende des abréviations

A = Acceptable Maximum Peak	S = Potential skin absorption
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.	SR = Sensibilisation des voies respiratoires
C = Ceiling Limit	SS = Sensibilisation cutanée
F = Fumée	STEL = Court terme Valeurs limites d'exposition
IPEL = Internal Permissible Exposure Limit	TD = Poussière totale
OSHA = Occupational Safety and Health Administration.	TLV = Threshold Limit Value
R = Respirable	TWA = Time Weighted Average
Z = OSHA 29 CFR 1910.1200 Subpart Z - Toxic and Hazardous Substances	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence aux normes de surveillance appropriées. Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

- Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

- Gants** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: Chloroprène, caoutchouc nitrile

- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- The respiratory protection shall be in accordance to 29 CFR 1910.134.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Gris.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : >37.78°C (>100°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: 42°C (107.6°F)
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.39
- Masse volumique (lb / gal)** : 11.6
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non applicable.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)
- Volatilité** : 49% (v/v), 29.644% (p/p)
- % Solide. (p/p)** : 70.356

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50 Voie cutanée	Lapin	3.48 g/kg	-
heptane-2-one	DL50 Voie orale	Rat	8400 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	16.7 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	10.206 g/kg	-
1,2,4-triméthylbenzène	DL50 Voie orale	Rat	1.6 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	18000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	5 g/kg	-
dioxyde de titane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>6.82 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	DL50 Voie cutanée	Lapin	>3000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>3000 mg/kg	-
oxyde de zinc	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
éthylbenzène	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17.8 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	17.8 g/kg	-
cumène	DL50 Voie orale	Rat	3.5 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	39000 mg/m ³	4 heures

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 11. Informations toxicologiques

butanone-oxime	DL50 Voie cutanée	Lapin	12.3 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	930 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Classification

Nom du produit/ composant	OSHA	CIRC	NTP
wollastonite	-	3	-
dioxyde de titane	-	2B	-
quartz (SiO ₂) (<10 microns)	-	1	Reconnu comme étant cancérogène pour l'homme.
éthylbenzène	-	2B	-
cumène	-	2B	Présomption raisonnable de cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogène Code de classification:

ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Proven, Possible

OSHA: +

Not listed or regulated as a carcinogen: -

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
heptane-2-one	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
1,2,4-triméthylbenzène	Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
cumène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	Catégorie 1	-	système nerveux central (SNC)
quartz (SiO ₂) (<10 microns)	Catégorie 1	inhalation	-
éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition
cumène	Catégorie 2	-	-

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : foie, rate, cerveau, peau, moelle osseuse, système nerveux central (SNC).
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, système nerveux périphérique, système cardiovasculaire, voies respiratoires supérieures, système immunitaire, oeil, cristallin ou cornée.

Danger par aspiration

Nom	Résultat
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou au brouillard des applications par pulvérisation. This product contains TiO2 which has been classified as a GHS Carcinogen Category 2 based on its IARC 2B classification. For many PPG products, TiO2 is utilized as a raw material in a liquid coating formulation. In this case, the TiO2 particles are bound in a matrix with no meaningful potential for human exposure to unbound particles of TiO2 when the product is applied with a brush or roller. Sanding the coating surface or mist from spray applications may be harmful depending on the duration and level of exposure and require the use of appropriate personal protective equipment and/or engineering controls (see Section 8). L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il est prouvé que l'exposition répétée aux vapeurs de solvants organiques associée à une nuisance sonore permanente peut entraîner une perte de l'audition plus importante qu'en cas d'exposition au bruit seul. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Effets potentiels différés : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Effets potentiels différés : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité :

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagenicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
DEVGRD PRMR GREY 4160-6120	8253.5	8116	N/A	33.6	2.9
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	8400	3480	N/A	N/A	N/A
heptane-2-one	1600	10206	N/A	16.7	1.5
1,2,4-triméthylbenzène	5000	N/A	N/A	18	1.5
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
oxyde de zinc	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
éthylbenzène	3500	17800	N/A	17.8	1.5
cumène	1400	12300	N/A	39	N/A
butanone-oxime	930	1100	N/A	N/A	N/A

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Aiguë CL50 8.2 mg/l	Poisson	96 heures
heptane-2-one	Aiguë CL50 131 mg/l	Poisson	96 heures
dioxyde de titane	Aiguë CL50 >100 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
oxyde de zinc	Aiguë CE50 0.17 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
éthylbenzène	Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 150 à 200 mg/l Eau douce	Poisson	96 heures

Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
heptane-2-one	OECD 310	69 % - Facilement - 28 jours	-	-
Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité	
heptane-2-one	-	-	Facilement	
éthylbenzène	-	-	Facilement	

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 12. Informations écologiques

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
heptane-2-one	2.26	-	faible
1,2,4-triméthylbenzène	3.63	120.23	faible
éthylbenzène	3.6	79.43	faible
cumène	3.55	35.48	faible
butanone-oxime	0.63	5.01	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

14. Informations relatives au transport

Code du produit	00407037	Date d'édition	30 Mai 2021	Version	20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120				

14. Informations relatives au transport

	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Non.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	(Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, 1,2,4-trimethylbenzene)	Non applicable.
Produit RQ (lb)	12403.7	Non applicable.	Non applicable.
RQ substances	(xylène)	Non applicable.	Non applicable.

Autres informations

- DOT** : Ce produit peut être reclassé en « Liquide combustible » à moins d'être transporté par bateau ou avion. Non-bulk packages (less than or equal to 119 gal) of combustible liquids are not regulated as hazardous materials in package sizes less than the product reportable quantity.
- IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
- IATA** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non applicable.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

États-Unis

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

SARA 302/304

SARA 304 RQ : Non applicable.

Composition/informations sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

SARA 311/312

Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau

Composition/informations sur les composants

Nom	%	Classification
talca (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	≥10 - ≤20	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	≥5.0 - ≤9.0	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau
heptane-2-one	≥5.0 - ≤8.8	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau
1,2,4-triméthylbenzène	≥5.0 - ≤8.5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau
dioxyde de titane solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	≥1.0 - ≤5.0 ≤2.0	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau
quartz (SiO ₂) (<10 microns)	≥1.0 - ≤5.0	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
éthylbenzène	<1.0	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

cumène	<1.0	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
butanone-oxime	<1.0	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 HNOC - Produit irritant qui dégraisse la peau LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

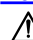
SARA 313

<u>Avis du fournisseur</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Concentration</u>
	1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3 - 7
	bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	0.5 - 1.5
	oxyde de zinc	1314-13-2	0.5 - 1.5
	éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1
	cumène	98-82-8	0.1 - 1

SARA 313 notifications must not be detached from the SDS and any copying and redistribution of the SDS shall include copying and redistribution of the notice attached to copies of the SDS subsequently redistributed.

Additional environmental information is contained on the Environmental Data Sheet for this product, which can be obtained from your PPG representative.

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer - www.P65Warnings.ca.gov.

Rubrique 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 2 * **Inflammabilité** : 2 **Risques physiques** : 0

(*) - Effets chroniques

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on MSDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

The customer is responsible for determining the PPE code for this material. For more information on HMIS® Personal Protective Equipment (PPE) codes, consult the HMIS® Implementation Manual.

Code du produit	00407037	Date d'édition 30 Mai 2021	Version 20.01
Nom du produit	DEVGRD PRMR GREY 4160-6120		

Rubrique 16. Autres informations

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 2 **Inflammabilité** : 2 **Instabilité** : 0

Date de la précédente édition : 5/30/2021

Organisation qui a préparée la FDS : EHS

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Références : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par PPG, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.